Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

Le contentieux de la tarification des ESSMS

Journée d'étude en webinaire

mardi 9 novembre 2027 de 9h30 à 17h00

La méconnaissance des règles de tarification et financement des ESSMS
peut entraîner des actions contentieuses, parfois justifiées, parfois injustifiées.
La présente journée consacrée au contentieux de la tarification permettra d'étudier
les procédures applicables ainsi que la jurisprudence - les décisions de justice les plus significatives,
notamment celles prises par les Tribunaux Administratifs depuis le 1er janvier 2025.

Les participants

Autorités de contrôle et tarification
(Départements, ARS, DDCS, DPJJ, ...) :
services de tarification et services juridiques
Organismes gestionnaires :
directeurs, responsables administratifs et financiers,
responsables juridiques

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.



Les questions traitées

Les causes de contentieux en matière de tarification des ESSMS

L'organisation du contentieux de la tarification depuis le 1er janvier 2025

La suppression des TITSS et de la CNTSS, le transfert du contentieux
aux juridictions administratives de droit commun (TA et CAA).
Les règles de saisine du juge administratif : qui peut engager une action,
à quelles conditions, et dans quels délais ?
Le déroulement de la procédure devant le juge administratif.

**Eléments de jurisprudence relatifs aux règles de compétence,
de forme et de procédure qui s'imposent aux autorités :
la "légalité externe" des décisions**

**Eléments de jurisprudence relatifs aux conditions de fond
que doivent respecter les autorités :
la "légalité interne" des décisions**

L'appréciation des charges de personnel.
L'appréciation des frais de siège.
Les rejets de dépenses.
L'opposabilité du taux directeur et des indicateurs de convergence.
Les décisions de reprise du résultat.
Le financement de la dépendance en EHPAD.
Le financement des LVA.

Horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée
au milieu de chaque demi-journée.

Connexion

La session se déroulera sur internet, via
une plate-forme de vidéoconférence.

Vous aurez seulement besoin :
- d'une connexion à haut débit
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version
récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari,
ou Edge, ou Opéra.

Documentation et interactivité

Un dossier documentaire vous sera adressé
par courriel avant la journée d'étude.

Les interactions entre les participants et
l'animateur auront lieu par oral et par écrit
("chat") pendant la session.

Le bulletin d'inscription est en page 2

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique
Téléphone ☎ 01 55 748 300

Le contentieux de la tarification des ESSMS

mardi 9 novembre 2027 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- soit en y apposant le cachet de la collectivité
- soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf).**
La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé
et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.
Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation
comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Eventuellement, numéro SIREN ou SIRET

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Nombre de participants ( ) x 635 euros = montant de l'inscription euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75